

**Communication officielle aux clients
et partenaires de la SAB FOURNIER**

Par mail

Marseille, le 20 novembre 2024

Affaire : SARL SOCIETE D'ADMINISTRATION DE BIENS FOURNIER
Liquidation Judiciaire simplifiée : 7 octobre 2024
Nos Réf : Doss n°23827 - COR5/QB

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 7 octobre 2024, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la SARL SOCIETE D'ADMINISTRATION DE BIENS FOURNIER – SAB FOURNIER et autorisé une poursuite d'activité jusqu'au 7 novembre 2024. Ce même jugement m'a désigné en qualité de mandataire judiciaire en charge de la liquidation judiciaire.

La société exploitait une activité de gestion de biens immobiliers et de syndic sous enseigne SAB FOURNIER.

Par ordonnance en date du 14 novembre 2024, Monsieur le Juge Commissaire a autorisé la cession du fonds de commerce au titre des deux activités au bénéfice de la société D&D REAL ESTATE (RCS MARSEILLE 919 426 262) dont la gérance est assurée par Monsieur Romain DRILHON (enseigne PATRIMOINE & SYNDIC).

En votre qualité de client et/ou partenaire de l'entreprise, je tenais à vous informer officiellement d'un transfert de jouissance du fonds de commerce intervenu ce jour en présence d'un huissier de justice. Pour toute question opérationnelle relative au transfert de la gestion immobilière et de l'activité de syndic, je vous invite à prendre attache avec l'équipe du repreneur en charge à l'adresse suivante :

agence@patrimoineetsyndic.fr

Vous noterez enfin qu'à compter de ce jour la société D&D REAL ESTATE est la seule structure en mesure d'assurer la gestion des fonds tiers attachés aux mandats en cours.

Je tenais à vous en informer et demeure à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent de CARRIERE

